

## OFFRE EXCEPTIONNELLE

Sur les visioformations programmées du 22 septembre au 19 décembre 2017\*

\*Inscription possible jusqu'au 16 novembre 2017 inclus

### 3 VISIOFORMATIONS à 299€ HT\*\*

au lieu de 375 € HT\*\*\*

soit 20 % d'économie !



Crédit photo : iStock

#### THEMES DISPONIBLES – COCHEZ LES 3 THEMES CHOISIS

##### CONSEILLER ET RASSURER SUR L'ALLAITEMENT

Vendredi 22 septembre 2017

##### LA E-SANTE À L'OFFICINE

Vendredi 29 septembre 2017  
 Jeudi 9 novembre 2017

##### MANAGER ET MOTIVER SON EQUIPE

Lundi 2 octobre 2017

##### GERER LES OUBLIS DE PILULE

Vendredi 6 octobre 2017

##### MERCHANDISING EN PRATIQUE

Jeudi 12 octobre 2017  
 Mardi 19 décembre 2017

##### ANIMER SON EQUIPE ET SAVOIR DELEGUER

Lundi 16 octobre 2017

##### MENER EFFICACEMENT LES ENTRETIENS AVEC LES COLLABORATEURS

Lundi 13 novembre 2017

##### ÉVALUER LA SANTE FINANCIERE DE SON OFFICINE

Jeudi 16 novembre 2017

##### EXERCER SON POUVOIR DISCIPLINAIRE

Lundi 27 novembre 2017

##### COMMUNIQUER POUR MOBILISER ET GERER LES TENSIONS

Lundi 4 décembre 2017

##### LES CLES D'UNE INSTALLATION REUSSIE

Mardi 12 décembre 2017

#### LES + DE LA VISIOFORMATION

- Tarif unique quel que soit le nombre de personnes formées
- Des sujets ciblés et pratiques
- Depuis l'officine ou votre domicile, sans contrainte de déplacement
- À l'heure du déjeuner (12h30-14h) pour faciliter votre organisation
- En direct avec le formateur et les autres pharmacies pour échanger sur ses pratiques

Oui, je souhaite m'inscrire à ces formations et reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente CERP Rouen Formation disponibles au dos\*\*\*\*

Tous les champs doivent obligatoirement être renseignés - Remplir un document par stagiaire  
A retourner à CERP Rouen Formation à [contactformation@cerpformation.fr](mailto:contactformation@cerpformation.fr) ou par fax au 02 35 52 91 25

Nom de la pharmacie : .....

Code client : |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| N° téléphone : .....

Adresse mail : .....

Stagiaire : Nom, Prénom : .....

Date naissance : ...../...../..... N° RPPS : 100 .....

Fonction :  Titulaire  Adjoint  Préparateur  Autre

\*\*Prix comprenant la formation, les documents remis. Facturation de la totalité du prix dès la 1<sup>ère</sup> visioformation. \*\*\*Prix hors offre exceptionnelle d'une visioformation : 125€ HT.

\*\*\*\*CERP Rouen Formation se réserve la possibilité de supprimer une session jusqu'à cinq jours avant sa date si le nombre de participants est jugé insuffisant.

Nom de la Pharmacie  
Date et signature du pharmacien titulaire

## EXTRAITS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CERP Rouen Formation

### **Article 1 – PRÉAMBULE**

Toute passation de commande implique l'adhésion entière et sans retenue du client aux présentes Conditions Générales de Vente. Les Conditions Générales de Vente sont réputées acceptées par le client qui en a pris connaissance lors de l'inscription aux formations. Les présentes conditions demeurent valides jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle édition. Les clients se portent fort du respect des présentes Conditions Générales de Vente par leurs salariés.

### **ARTICLE 3 - INSCRIPTION AUX FORMATIONS**

L'inscription sera définitive à réception par CERP Rouen Formation du document contractuel dûment complété et signé par le Client et de son règlement par chèque ou de son Relevé d'Identité Bancaire et du mandat SEPA dûment complété et signé.

### **ARTICLE 4 - PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT DES FACTURES**

Les prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de la facturation. CERP Rouen Formation se réserve le droit de modifier le prix de ses formations une fois par an.

Le règlement des prestations se fait par chèque, prélèvement automatique et/ou financement ANDPC ou tout nouvel organisme qui s'y substituerait.

Les formations sont facturées par CERP Rouen Formation à l'issue de la prestation. Les factures sont payables dans les 5 jours de leur émission. Aucun règlement anticipé ne donnera lieu à l'octroi d'un escompte.

En cas de prise en charge partielle des frais pédagogiques par un organisme tiers, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

Dans le cadre du DPC, le stagiaire s'engage à suivre toutes les étapes obligatoires du programme dans les délais impartis et à fournir les justificatifs demandés pour valider son obligation de DPC.

Pour les pharmaciens titulaires, les formations peuvent être prises en charge par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) ou tout nouvel organisme qui s'y substituerait.

### **Article 5 – RETARD DE PAIEMENT**

Les paiements effectués postérieurement à 30 jours fin de mois entraînent la perception d'intérêts de retard sur la base du taux d'intérêt légal majoré de huit points.

Le calcul de ces intérêts est effectué au prorata temporis à compter de l'exigibilité de la facture jusqu'à la date de crédit du compte CERP Rouen Formation. En sus des intérêts ci-dessus indiqués, CERP Rouen Formation refacture au client les frais de rejets bancaires mis à sa charge et ce, à hauteur de €38,00 HT par rejet.

Tout retard de règlement ou toute défaillance pourra entraîner l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues sans qu'il soit nécessaire pour CERP Rouen Formation d'adresser une mise en demeure préalable au client.

Dans le cas de procédures collectives, une indemnité de production d'un montant de €1.000,00 HT est perçue par CERP Rouen Formation à titre forfaitaire afin de couvrir les frais afférents.

### **Article 6 – ANNULATION – REPORT**

Toute annulation ou demande de report d'une formation à la demande du client doit être signalée à CERP Rouen Formation, au plus tard cinq jours avant la formation. Le client doit informer CERP Rouen Formation par téléphone ou par email, et confirmer sa demande par LRAR à l'adresse suivante : 39 rue des Augustins 76000 ROUEN.

En cas de non-respect des conditions d'annulation ou de report, CERP Rouen Formation se réserve le droit de facturer intégralement le prix de la formation.

Les remplacements de participants sont admis, sous réserve de l'accord exprès de CERP Rouen Formation et de la transmission des noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard 5 jours avant la formation. Un nouveau document contractuel devra être signé avec le(s) remplaçant(s) et remis au plus tard le jour de la formation.

CERP Rouen Formation se réserve la possibilité de supprimer une session jusqu'à cinq jours avant sa date si le nombre de participants est jugé insuffisant, de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et ce, sans indemnité due par CERP Rouen Formation.

### **Article 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le contenu et les supports pédagogiques utilisés par CERP Rouen Formation sont protégés par le code de la propriété intellectuelle et constituent la propriété exclusive de leurs auteurs.

Les contenus et supports pédagogiques utilisés par CERP ROUEN Formation ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, dénaturation, diffusion par le client sans autorisation expresse et écrite de CERP Rouen Formation. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel. A défaut, le client engage sa responsabilité.

En tout état de cause, CERP Rouen Formation demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

### **Article 9 – LITIGE**

Toute contestation de quelque nature que ce soit, relève de la compétence des tribunaux du siège social de CERP Rouen Formation.

### **Article 10 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, la collecte d'informations nominatives concernant tout client peut faire l'objet d'un traitement informatisé. Les données collectées sont destinées à l'usage de CERP Rouen Formation, et pourront également être communiquées à toute société du groupe coopératif Astera, ainsi qu'à tout tiers partenaire à des fins commerciales ou statistiques.

Tout client dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des informations le concernant, en s'adressant par écrit au siège social de CERP Rouen Formation : 39, rue des Augustins - 76000 Rouen.